

**Collectivité : COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)**

<b>Date de convocation :</b> 15/03/2023
<b>Membres :</b>
En exercice <input type="text" value="19"/>
Présents : <input type="text" value="14"/>
Votants : <input type="text" value="18"/>
<b>Date d'affichage :</b> 22/03/2023
<b>Date de publication :</b> 22/03/2023

**Le 20 mars 2023 à 20h30 au foyer polyvalent**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Georges CLAIR, Maire.

**Étaient présents :** Jean-Georges CLAIR, Lionel COUBRA, Anne – Cécile DUCOSSON, Olivier FORÊT, Aurélia FOURNIER, Fabrice GUIRAUD, Nathalie KATSAMANTOU, Huguette LALANNE, Carine LASSOUANE, Vincent NEVOT, Damien OBRADOR, Muriel PAILLER, Katia PEDEMAY et Aurore VERDIER

**Étaient représentés :** Gabriel BEUGIN par Katia PEDEMAY, Anne-Marie CAUSSÉ par Muriel PAILLER, Tovo RABEMANANTSOA par Nathalie KATSAMANTOU, Séverine RODRIGUES par Aurélia FOURNIER

**Absent :** Arnaud BOURBON

**Secrétaire de séance :** Anne-Cécile DUCOSSON

**DÉLIBÉRATION N° 2023-20**

**OBJET : Budget eau et assainissement 2023 – Autorisation, engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif**

Par délibération n° 2023-07 du 06 février 2023, le Conseil Municipal a délibéré pour autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement de dépenses d'investissement en amont du vote du budget eau et assainissement 2023.

Pour cela, c'est le montant total des opérations d'équipement qui a été pris en compte dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, à l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette.

Or, dans le cas d'un budget voté par opération d'équipement, le calcul du montant susceptible d'être ouvert par anticipation doit être effectué pour chaque opération d'équipement. De fait, le montant de crédits ouverts pour certaines opérations dans la délibération n° 2023-07 est supérieur au quart des crédits autorisés.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide à la majorité, Carine LASSOUANE, Aurore VERDIER, Lionel COUBRA et Damien OBRADOR s'abstenant :

- de retirer la délibération n° 2023-07 du 06 février 2023 autorisant l'engagement, la liquidation et le mandatement de dépenses d'investissement en amont du vote du budget eau et assainissement 2023,
- d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses suivantes en amont du vote du budget eau et assainissement 2023 :

<b>Autorisation, engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget eau et assainissement 2023</b>			
<b>Opération</b>	<b>N° d'article</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Montant</b>
Op 10004 – Travaux divers	2315	Installations, matériels et outillages techniques	10 000 €

Op 10008 – Station d'épuration	2315	Installations, matériels et outillages techniques	13 750 €
Op 10009 – Travaux réseaux assainissement	2315	Installations, matériels et outillages techniques	20 000 €
Op 10012 – Travaux eau potable	2315	Installations, matériels et outillages techniques	10 000 €
<b>TOTAL</b>			<b>53 750 €</b>

- d'autoriser M. le Maire à mener toutes les démarches utiles et nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- de prévoir les crédits nécessaires au budget afférent.

**POUR** : 14

**CONTRE** : 00

**ABSTENTIONS** : 04

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

En mairie, le 20 mars 2023

Le Maire



Jean Georges CLAIR

La secrétaire de séance



Anne-Cécile DUCOSSON